



Meilleurs Vœux à tous et Bonne Année 2014



INVITATION

CHAUMONT le 5 décembre 2013

Cher(e) adhérent(e) et ami(e)

330° Section Chaumont-Nogent

Vous êtes cordialement invité(e) ainsi que votre famille et vos amis à nous retrouver pour notre repas de début d'année qui aura lieu le **dimanche 19 janvier 2014 à partir de 12 heures à la salle des fêtes de BROTTES**

Après les vœux du Président, l'apéritif traditionnel et ses amuse bouche confectionnés par nos dames d'entraide, le menu sera :

- Couscous
- Trou castelvillanois offert par le président
- Fromages+salade
- Galette des rois
- Café
- Une coupe de champagne offerte par la section
- Le tout sera accompagné de vin rouge



Une animation musicale sera assurée par « ZINZIN'S FAMILY »

Le coin « boutique » sera ouvert et le calendrier « Les Médaillés Militaires 2014 » sera en vente.

La quote-part de chacun a été fixée à 25€ par personne et à 12€ par enfant de 7 à 15 ans (couvert gratuit pour les moins de 7 ans).

Un plan de table sera établi, si vous désirez être plus particulièrement en compagnie de telle ou telle personnes, mentionnez-le sur le coupon réponse.



Les volontaires désireux de s'investir dans la mise en place de la salle seront les bienvenus et sont priés de se faire connaître à l'aide du bulletin réponse ci-joint.

Dans l'attente de vous retrouver et de partager ce repas dans la convivialité, la joie et la bonne humeur, tout en ayant une pensée plus particulière pour les nombreuses familles éprouvées en 2013 par la disparition d'un être cher, les malades et les isolés, le comité de section vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ainsi qu'à vos familles, ses vœux les meilleurs pour 2014.

Toujours soucieux des finances de la section, Jean-Claude LEGROS trésorier lance son appel à cotisations pour l'année 2014 (chèque à établir à l'ordre de «**SNEMM - 330° section**».)

A adresser à : Jean-Claude LEGROS 4, rue des vergers 52000 CHOIGNES

Compte tenu de la séparation de la cotisation et de la revue, un document explicatif est joint à ce courrier. Attention des dates limite imposées par la Société Nationale sont à respecter impérativement.

Si vous optez pour un règlement par voie postale, vous devez l'accompagner de votre carte d'adhérent **carton** (pour l'apposition du tampon 2014) ainsi que d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réexpédition.

NE PAS ENVOYER LA CARTE ADHERENT PLASTIQUE

AVIS IMPORTANT:

Ne réglez pas repas + cotisation 2014 par un chèque unique mais remplissez 2 formulaires : un pour le repas et un autre pour la cotisation.

Merci par avance de vous conformer à cette directive ; cela simplifiera beaucoup la tâche du trésorier.

Calendrier 2014 des principales activités

- **19 Janvier** - galette des rois à la salle des fêtes de Brottes.
- **5 -Avril** Assemblée Générale au 61° Régiment d'Artillerie.
- **11Avril** - ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe avec le collège de Colombey les deux Eglises.
- **9 Mai** - ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe avec le collège de Châteauvillain.
- **3 Juin**- ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe avec le collège de Nogent.
- **21 Septembre** - journée familles à la salle des fêtes de Semoutiers.

**ET N OUBLIEZ PAS NOS SITES : 330° section : www.medmil-330chaumont52.fr
UD 52 : www.medmil-ud52.fr**

Le Président Jean-Pierre PAQUET

Galette des rois à Brottes le 19 janvier 2014

COUPON RÉPONSE À RETOURNER

À Jean-Claude LEGROS 4, rue des vergers 52000 CHOIGNES - 03 25 03 30
92 au plus tard pour **le lundi 13 janvier 2014**

M.,Mmeréserve(nt) repas à 25 € et..... repas à 12 €

(couvert gratuit pour les enfants de moins de 7 ans) pour un montant total de.....€

M.,Mme désire(nt) être placé(es) à la table de :

Règlement par chèques bancaire ou postal établis à l'ordre de: «**SNEMM – 330° section**».

Volontaire pour mise en place le matin à 9H OUI NON

SIGNATURE

CONSIGNES ET EXPLICATIONS CONCERNANT LES COTISATIONS ET L'ABONNEMENT A LA REVUE EN 2014

Chers adhérents comme vous l'avez constaté dans la dernière revue, un bulletin d'abonnement y est imprimé avec de nouvelles dispositions (page 13).

Afin d'éviter d'encombrer le service abonnement du siège national, il a été demandé aux sections de centraliser les bulletins d'abonnement et de les envoyer groupés à Paris.

Voici les différents cas et les solutions :

1) VOUS ETES MEMBRE TITULAIRE OU ASSOCIE, DAME D ENTRAIDE VEUVE ET VOUS VOULEZ LA REVUE :

Vous venez à la galette : Vous réglerez tout sur place, remplissez simplement le bulletin d'abonnement que vous avez découpé ou photocopié et venez avec.

Vous ne venez pas à la galette : Envoyez par courrier au trésorier votre bulletin d'abonnement et votre chèque cotisation 2014(22€ ou 10€) +3€ revue 1 seul chèque votre carte d'adhérent carton, une enveloppe timbrée pour le retour.

Les dames d'entraide veuves dont le mari, ou compagnon, était Médaillé Militaire ont la revue à titre gratuit, mais doivent seulement donner ou renvoyer au trésorier le bulletin d'abonnement rempli, vous pouvez en profiter pour y joindre votre cotisation (10€)

Ceci impérativement avant le 31 janvier 2014

2) VOUS ETES MEMBRE TITULAIRE OU ASSOCIE, DAME D ENTRAIDE VEUVE ET VOUS NE VOULEZ PAS DE LA REVUE :

Vous avez jusqu'au **31 mars 2014** pour régler votre cotisation, (22€ ou 10€) mais attention **pas de rattrapage possible pour la revue** Si malgré ces explications vous avez un souci vous pouvez tel président 03 25 32 96 34, trésorier 03 25 03 30 92 .